

### 3. Pistes pour une plus grande performance énergétique dans l'industrie



Actuellement, la grande majorité de la consommation énergétique industrielle (90%) est couverte par des accords volontaires : accords de branche en Wallonie et « benchmarkingconvenanten » et « auditconvenanten » en Flandre. Par le biais de ces accords, qui arrivent à échéance en 2012, l'industrie s'engage à améliorer son efficacité énergétique. Cette démarche a déjà donné des résultats très significatifs. Pour l'après 2012, il est important de continuer à œuvrer à une plus grande efficacité énergétique de l'industrie, notamment par la conclusion de nouveaux accords volontaires.

De plus, une attention particulière devrait être accordée aux PME, moins énergivores, en vue d'améliorer aussi leur efficacité énergétique.

#### La FEB propose les pistes suivantes :

- Créer une **Green Bank**, financée par les recettes des ventes aux enchères des droits d'émissions belges aux entreprises soumises à l'ETS (Emission Trading Scheme). Cette Green Bank offrirait des prêts subordonnés et à taux attractif (OLO + 0,5%) pour le financement de projets industriels visant à améliorer leur efficacité énergétique<sup>2</sup> ;
- Renégocier un cadre pour **de nouveaux accords volontaires** se basant, par exemple, sur
  - l'obligation pour les entreprises de réaliser (ou faire réaliser via des tiers-investisseurs) tous les investissements en efficacité énergétique dont la rentabilité est supérieure à 10%. Pour les investissements dont la rentabilité se situe entre 10 et 15%, les entreprises bénéficieraient, à hauteur de 50% de l'investissement, d'un prêt subordonné à taux attractif (OLO + 0,5%) auprès de la Green Bank ;
  - l'incitation à réaliser les investissements en efficacité énergétique dont la rentabilité est supérieure à 6% et inférieure à 10%. Pour ces investissements, les entreprises pourraient

2. Dans les limites de la législation européenne applicable aux subsides visant à la protection de l'environnement.

bénéficier, pour un montant allant jusqu'à 90% de l'investissement, d'un prêt subordonné à taux attractif (OLO + 0,5%) auprès de la Green Bank ;

- la possibilité d'élargir le périmètre des accords volontaires au-delà des limites des sites industriels, et notamment à la logistique ou à l'ensemble du cycle de vie des produits. Dans ce cadre, une réflexion de fond assurant une approche méthodologique harmonisée et rigoureuse aura toute son importance ;
- la poursuite d'une politique d'incitants fiscaux dont les entreprises bénéficient dans le cadre des accords actuels.

### 4. La formation : une condition sine qua non

Outre les initiatives sectorielles susvisées, il est nécessaire que chacun soit bien informé et encouragé à utiliser intelligemment l'énergie. Chaque citoyen, famille, travailleur, manager, représentant public est partie prenante. Pour les sensibiliser tous, les formations en matière d'efficacité énergétique revêtent une importance essentielle. De nombreuses formations existent déjà en Belgique, mais une intégration structurée à différents niveaux s'avère nécessaire.

#### La FEB propose les pistes suivantes :

- Organiser une sensibilisation structurée dans les écoles (une "Semaine de l'énergie", par exemple) et la rendre obligatoire dans le programme de l'enseignement secondaire ;
- Rendre la formation à l'efficacité énergétique obligatoire plutôt qu'optionnelle tant dans l'enseignement technique (mécanique-électricité, HVAC, ...) que dans l'enseignement supérieur (architecture, ingénieurs,...) ;
- Prévoir une sensibilisation encore plus poussée des différents acteurs dans le cadre de campagnes médiatiques ainsi qu'une centralisation et une harmonisation des informations disponibles.

Pour conclure, l'efficacité énergétique concerne non seulement les différents niveaux de pouvoir, mais s'applique aussi à divers secteurs. Une approche coordonnée est dès lors absolument nécessaire pour devenir l'une des économies les plus performantes sur le plan énergétique, ce qui bénéficiera à la prospérité de notre pays ainsi qu'à la compétitivité de nos entreprises. Ce n'est que si chacun prend ses responsabilités que des résultats pourront être obtenus. La FEB appelle dès lors les pouvoirs publics et les organisations patronales à conclure un **pacte commun** destiné à concevoir et exécuter un **roadmap ambitieux** mais réaliste en matière d'efficacité énergétique.

## L'efficacité énergétique : priorité pour tout un chacun

Il est désormais incontestable que la combinaison de l'augmentation de la population, la croissance économique globale et les modes de consommation actuels hypothèque gravement l'avenir de notre planète. La demande énergétique croissante combinée à l'absolue nécessité de réduire les émissions de CO<sub>2</sub> doit inciter tous les acteurs de la société à enclencher la vitesse supérieure et les faire passer de la parole aux actes. L'efficacité énergétique constitue une partie essentielle de la réponse à ces défis et donc un enjeu majeur pour les décennies à venir.

Dans de nombreux domaines, la Belgique accuse un retard certain par rapport à ses voisins. Cependant, de nombreux efforts ont déjà été consentis – notamment par les entreprises – et des multiples incitants ont déjà été mis en place par les diverses autorités concernées. Ainsi, la consommation d'énergie par m<sup>2</sup> dans les bâtiments est ici de 50 à 100% plus élevée que dans les pays voisins. La consommation de carburant dans le transport routier en Belgique est une des plus importantes par km parcouru et les améliorations de l'efficacité énergétique dans l'industrie, bien que considérables, restent inférieures à celles des meilleurs élèves de la classe européenne. Les performances de notre pays en matière de transport et de construction demeurent donc insuffisantes et doivent impérativement être améliorées. Par ailleurs, les progrès réalisés par l'industrie en matière d'efficacité énergétique devront être poursuivis au-delà de la période de validité des accords volontaires actuels, soit 2012.

Il importe dès lors de doter notre pays d'une vision, d'un **pacte global**, afin que les pouvoirs publics et les entreprises unissent leurs efforts en vue de faire de la Belgique, d'ici 2030, un leader en matière d'efficacité énergétique. Pour ce faire, la FEB formule une série de pistes de réflexion destinées à contribuer à un débat constructif entre tous les acteurs concernés. Si l'ensemble de ces pistes sont mises en œuvre, et si le potentiel décelé par le consultant McKinsey & Company<sup>1</sup> est réalisé, elles devraient se solder, pour notre pays, par **une économie sur notre facture énergétique d'environ 3,5 milliards d'euros d'ici 2030** au prix actuel de l'énergie (voire près de 10 milliards d'euros à un prix de 140 USD/bbl). Les retombées des tendances de fond décrites ci-dessus doivent nous inciter à agir sans plus tarder !

1. Dans son étude «Pathways to world-class energy efficiency in Belgium».

### 4 bonnes raisons d'améliorer notre efficacité énergétique

- Pour réaliser les **objectifs très ambitieux** retenus en matière de climat et limiter ses émissions de gaz à effet de serre, la Belgique doit impérativement mettre en œuvre toutes les mesures possibles d'efficacité énergétique, en sus de toute une série d'efforts supplémentaires visant à réduire les émissions de CO<sub>2</sub> ;
- Vu le caractère limité tant des réserves de combustibles fossiles que de notre capacité en matière d'énergies renouvelables, l'efficacité énergétique constitue une absolue nécessité pour **diminuer notre exposition aux risques géopolitiques** ;
- En raison du caractère fortement industrialisé et énergivore de notre économie, qui de surcroît est fortement tournée vers l'exportation, **la position concurrentielle de la Belgique** est déterminée dans une large mesure par sa facture énergétique globale ;
- Enfin, des investissements dans l'efficacité énergétique auront un effet positif sur la R&D, entraînant ainsi des créations d'emplois et une **augmentation de l'activité économique** dans bon nombre de secteurs.

## Nécessité d'un roadmap ambitieux et réaliste pour atteindre l'énorme potentiel d'ici 2030

L'étude de McKinsey & Company intitulée « *Pathways to world-class energy efficiency in Belgium* » révèle que la Belgique possède encore un potentiel considérable dans le domaine de l'efficacité énergétique. Si nous voulons, d'ici 2030, faire partie des économies les plus performantes sur le plan énergétique, nous devons d'urgence rattraper notre retard. Pour ce faire, il est nécessaire de réaliser un roadmap ambitieux mais réaliste s'inscrivant dans un cadre politique plus large. Aussi, la FEB avance, pour la Belgique et ses Régions, les pistes prioritaires suivantes :

- Viser une amélioration drastique de l'efficacité du parc de bâtiments existant ;
- Être pionnier dans l'électrification du parc de véhicules ;
- Créer une "Green Bank" pour maintenir le momentum des investissements dans l'industrie ;
- Stimuler, par la formation, un changement fondamental des mentalités et des comportements.

## 1. Pistes pour une meilleure performance énergétique dans le secteur des bâtiments



Aucun pays en Europe ne consomme plus d'énergie par m<sup>2</sup> dans les bâtiments que la Belgique. Des mesures drastiques sont dès lors nécessaires pour améliorer la performance énergétique de notre parc immobilier. Notre pays compte plus de 4 millions de bâtiments et seuls 50.000 y sont construits en moyenne chaque année. C'est pourquoi nos efforts doivent essentiellement se concentrer sur le parc existant. En outre, il existe un potentiel d'économie important dans la consommation des équipements électriques. A cette fin, des normes de produits européennes plus ambitieuses peuvent encourager l'utilisation d'appareils économiques.

### Examen approfondi de tout le parc de bâtiments existant

De nombreux propriétaires, habitants et chefs d'entre-

prise n'ont pas conscience de la faible performance énergétique de leur bâtiment, habitation ou bureau. Dans un premier temps, il nous paraît fondamental de les informer correctement et ensuite de les convaincre de l'utilité et de l'impact des mesures d'efficacité énergétique. Les certificats énergétiques existants – qui ne sont pour le moment obligatoires qu'en cas de vente ou de location – doivent nous informer de façon suffisamment claire non seulement de l'état actuel du bâtiment mais également des mesures les plus efficaces et rentables pour l'améliorer. Ils devront en outre indiquer le lien avec les incitatifs existants susceptibles d'encourager ce type d'investissements. Un aperçu clair des économies d'énergie prioritaires peut en effet inciter l'habitant à investir efficacement et à réduire sa facture énergétique à terme. Par conséquent, pour atteindre cet objectif il convient de former un nombre suffisant d'experts énergétiques. De plus, les frais liés à ces certificats peuvent être fiscalement déductibles et des mécanismes de financement sociaux doivent être prévus pour les personnes à plus faibles revenus.

### La FEB propose les pistes suivantes :

- Améliorer rapidement le système actuel des certificats énergétiques relatif à la construction, la vente ou la location d'habitations ou de bâtiments;
- D'ici 2015, rendre les certificats énergétiques obligatoires pour tous les grands bâtiments tels que les bâtiments publics, les immeubles à bureaux et appartements ;
- D'ici 2018, rendre les certificats énergétiques obligatoires pour toutes les autres habitations privées.

### Le rôle d'exemple des autorités dans la rénovation du parc de bâtiments existant

Comme c'est le cas dans d'autres pays, les autorités belges doivent jouer un rôle d'exemple dans le domaine de l'efficacité énergétique et du logement durable. Le Danemark s'est par exemple engagé à exécuter, pour les bâtiments publics, toutes les mesures d'économie d'énergie dont la période d'amortissement est inférieure à 5 ans. Bien que des initiatives aient déjà été prises en ce sens en Belgique, nous progressons beaucoup trop lentement. Il faut d'urgence mettre sur pied un programme de rénovation ambitieux.

### La FEB propose les pistes suivantes :

- D'ici 2015, équiper tous les bâtiments publics de vitrages à haut rendement, de toits isolants et de systèmes de chauffage énergétiquement efficaces;
- D'ici 2020, mettre en place dans chaque Région une politique de rénovation ambitieuse pour l'ensemble du parc de bâtiments existant.

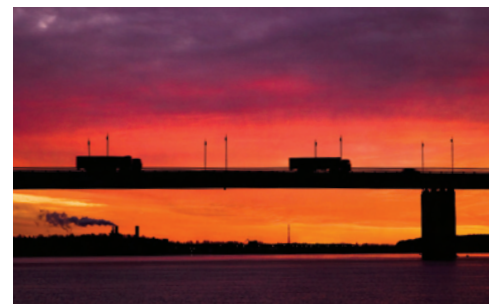
### Nouvelles constructions : tendre progressivement vers des bâtiments peu énergivores

Les nouvelles constructions sont déjà soumises à la réglementation européenne en matière de performance énergétique. Comme dans de nombreux domaines, il apparaît toutefois que les trois Régions appliquent une méthode de calcul différente et poursuivent des objectifs distincts. Il va de soi qu'il faut une application uniforme de ces règles de performance énergétique.

### La FEB propose la piste suivante :

- D'ici 2015, réduire progressivement de moitié la consommation énergétique des nouvelles constructions (passer ainsi de la norme E100 à la norme E50). La France s'est déjà fixé un objectif comparable pour 2013.

## 2. Pistes pour une meilleure performance énergétique dans le secteur du transport



### Vers un parc automobile moins énergivore

En dépit du fait que les véhicules deviennent de plus en plus efficaces, la consommation de carburant par kilomètre-passager parcouru augmente en Belgique, alors qu'elle diminue partout ailleurs. Dans ce secteur, d'importants efforts peuvent donc encore être fournis en vue de réduire la consommation d'énergie. Des actions visant à fluidifier le trafic, agir sur le mode de conduite et influencer le choix des véhicules peuvent favoriser des économies d'énergie substantielles. Pareille conduite automobile permet non seulement des économies de carburant, mais aussi de ralentir l'usure du parc automobile. Les conducteurs qui roulent de manière énergétiquement responsable s'avèrent en outre plus prudents sur la route, ce qui permet de réduire le nombre d'accidents. De plus, la Belgique devrait avoir l'ambition de devenir un 'early mass adopter' dans le domaine de l'électrification du parc de véhicules. A cet égard, les initiatives déjà annoncées au Danemark et en Israël pourrai-

ent nous inspirer. Une percée dans ce domaine devrait s'accorder parfaitement avec des initiatives sectorielles et régionales tournées vers l'avenir, comme Flanders Drive, qui visent notamment le passage aux véhicules électriques. Une initiative écologique ambitieuse pourrait dès lors donner un nouvel élan à notre secteur automobile. Cette piste permettrait aussi de créer de nouvelles perspectives industrielles.

### La FEB propose les pistes suivantes :

- A l'achat de véhicules, baser la taxation sur leur performance environnementale (émissions CO<sub>2</sub> et norme EURO) ;
- Créer un groupe d'experts chargé d'analyser la faisabilité d'une électrification drastique du parc de véhicules en Belgique et de faire rapport à ce sujet pour 2010 ;
- Inciter les entreprises possédant un parc de voitures de société à mener une 'green car policy' (exemples : accorder la priorité à l'achat de véhicules moins énergivores, encourager l'écoconduite, ...).

### Fluidifier le trafic

Pareilles mesures visant à rendre le parc automobile moins énergivore devraient s'accompagner d'efforts permettant de fluidifier le trafic. L'introduction d'une taxe variable (péage kilométrique, par exemple) peut optimiser l'utilisation de l'infrastructure si elle concerne tant le transport de personnes que le transport de marchandises. Toutefois, pour éviter toute distorsion du marché, il faut veiller à ce que l'impact macro-économique de cette taxe ne soit pas négatif. Ainsi, l'introduction d'un péage kilométrique doit s'accompagner d'une neutralité budgétaire. D'autres mesures, comme l'assouplissement des horaires de chargement et de déchargement, peuvent contribuer à une meilleure fluidité du trafic. En vue de fournir une véritable alternative, il importe également que les autres modes de transport (chemins de fer, transport fluvial et pipelines) ainsi que les transports publics deviennent plus efficaces, plus compétitifs et plus attractifs.

### La FEB propose les pistes suivantes :

- Créer, en concertation avec tous les niveaux de pouvoir, une task force chargée d'examiner des mesures complémentaires pour fluidifier le trafic ;
- Mener une politique d'investissement dans les transports publics tournée vers l'avenir, en accordant une attention particulière au transport public collectif des travailleurs vers leur lieu de travail.